

ÉCHILLEUSES

ROG'INFOS

Mai 2021

INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE

Place de l'église
45390 Echilleuses

Tél. : 02.38.33.60.09

Fax : 02.38.33.52.06

commune.echilleuses@orange.fr

Sur rendez-vous

Conseil municipal

Samedi des élus

22 mai 2021

De 10h à 12h

SITE INTERNET

www.echilleuses.fr

SIAEP - BEG

Place de l'église
45390 Echilleuses

Sur rendez-vous

Tél : 02.38.34.32.51

Fax : 02.38.33.50.35

siaepbec@orange.fr

Directeur de publication

Alexandre Léotard

Rédaction

Comité de rédaction

Mise en page

Patrick Legros

Photos - illustration

Patrick Legros, Jacky Richet

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

Projet éolien à Auxy et Bordeaux du Gâtinais

L'enquête publique relative au projet éolien étant terminée, Le conseil municipal, conformément au code de l'environnement, est appelé à se prononcer. Au vu des éléments du dossier, il émet un avis favorable.

Éclairage public à Morville

Le Maire présente un devis de la SICAP pour remplacer trois appliques au hameau de Morville. Le conseil accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à le signer et à demander une subvention au Département et au SIERP.

Taux d'imposition 2021

Le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021.

Travaux pour l'arrêt de l'autobus

Dans le cadre des travaux de son aménagement et du déplacement de l'abribus, un devis a été demandé à plusieurs entreprises. L'entreprise Dauvilliers a été retenue. Le conseil autorise le Maire à signer le devis et tout document relatif à ces travaux.

Stationnement place de l'église. Étude de faisabilité

Afin d'augmenter le stationnement autour de la place de l'église, une demande à coûts encadré été faite au maître d'œuvre ayant en charge l'aménagement du futur arrêt d'autobus. Son devis qui prévoit la rédaction d'un rapport d'étude et de son chiffrage estimatif, a été accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

Télétravail

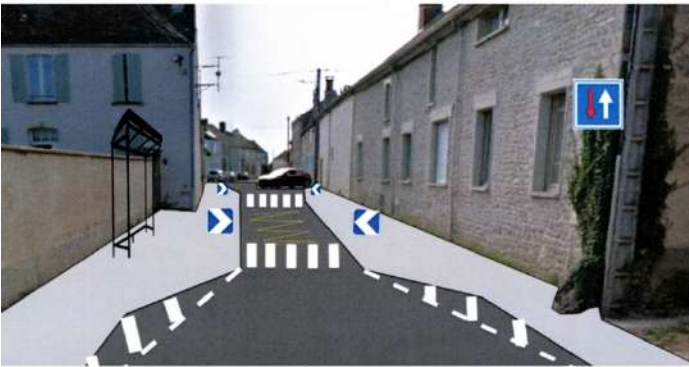
La Préfecture demande de renforcer le télétravail dans les collectivités. Le Maire propose d'instaurer cette pratique sur la commune, pour les fonctions pouvant être réalisées à distance. Le conseil en accepte le principe à l'unanimité.

Divers

Le Maire rapporte les félicitations de la part d'administrés, concernant la communication sur la commune, ainsi que la mise à jour régulière du site internet.



NOUVEL ARRÊT D'AUTOBUS



Le 26 avril ont commencé les travaux de la nouvelle implantation de l'arrêt d'autobus. L'école d'Echilleuses vivant ses derniers mois d'existence, il était judicieux de modifier son emplacement et de le déplacer vers le centre du village. Les travaux devraient durer entre trois et quatre semaines.

Pendant quelques jours nous avons simulé son implantation avec des plots en matière plastique, pour étudier son impact sur la circulation Grande Rue et nous avons constaté une très nette diminution de la vitesse des véhicules dans le centre de la commune.

L'ÉCOLE D'ECHILLEUSES, QUE DE SOUVENIRS !

C'est fini, notre école fermera ses portes définitivement pour les vacances annuelles de 2021. Nous étudions une rétrospective sur l'existence de l'école dans notre village et le moyen de la partager avec vous.

Au travers de votre vécu scolaire des plus anciens aux plus jeunes, nous recherchons vos témoignages les plus marquants. Certains d'entre vous se plieront peut-être à une interview devant un objectif pour illustrer la réalisation d'un documentaire.

Laissez vos coordonnées en mairie et nous nous ferons un plaisir de vous contacter pour que vous nous racontiez votre histoire, peut-être accompagnée de photographies et/ou de documents, qui vous seront rendues après numérisation.

CIVISME

NUISANCES SONORES

Tous bruits continus sont à proscrire. En cas d'obligation, limitez-les au maximum après avoir prévenu vos voisins. La nuit, les tapages nocturnes sont punis par une amende de troisième classe.

JARDINAGE

Tout brulage est strictement interdit, les déchets de végétaux doivent être transportés en déchèterie pour valorisation.

DISTANCES DE PLANTATION

À 0,50m de la limite du terrain les arbustes ne doivent pas dépasser 2m de hauteur. À 2m de la limite du terrain, les arbres et arbustes peuvent dépasser 2m de hauteur.

ANIMAUX

Les propriétaires de chiens, sont tenus de ramasser leurs déjections sur les voies et lieux publics. Il est interdit de laisser son animal aboyer de jour comme de nuit. Nous demandons aux propriétaires d'être attentif aux nuisances sonores de leurs animaux.

RESPECT DES LIEUX PUBLICS

Il est formellement interdit d'abandonner ou de jeter des débris sur la voie publique et ses abords.

Nous constatons au quotidien, qu'un grand nombre de poubelles se trouvent sur la voie publique en dehors des jours de collecte.

Les stationnements prolongés de plus de 7 jours ou la durée fixée par l'autorité communale ne sont pas autorisés. Il est interdit de stationner dans certaines rues et dans les ruelles, vous devez laisser obligatoirement le passage aux voitures de pompier et au camion des poubelles ; merci de respecter ces règles.

EN CAS DE LITIGE

Essayez d'abord un arrangement à l'amiable. Sans résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure. Puis passé un délai, saisissez un médiateur, les forces de l'ordre ou le tribunal d'instance selon le cas.

PÂQUES ET ROG'ANTS FÊTES



Vecteezy.com

Les mesures gouvernementales nous ont obligés à annuler notre activité de Pâques pour les enfants prévue le samedi 3 avril. Heureusement, une petite livraison de lapins en chocolat a pu être faite pour tous les enfants qui s'étaient inscrits. L'accueil des familles lors de cette distribution a été un moment très agréable, malgré les circonstances et nous les remercions pour leur compréhension.

Nous espérons à très bientôt !

L'association Rog'ants Fêtes

CHEMIN FAISANT...

Le chemin de contournement d'Echilleuses permet déjà à nos agriculteurs de passer à l'extérieur de notre commune. Ils bénéficient d'une largeur totale de huit mètres, contrairement aux autres chemins communaux. Plus d'aisance sera possible pour véhiculer les matériels d'un point à un autre. À terme, un empierrage de six mètres de large rendra carrossable l'ensemble du pourtour, pour les véhicules agricoles. La commune et ses agriculteurs réfléchissent ensemble, pour trouver des solutions efficaces à un moindre coût.

Chemin faisant... l'ambition de l'équipe communale et des agriculteurs concernés, sera de profiter du contournement pour donner l'envie d'y randonner et ainsi découvrir les richesses du territoire communal et en profiter, pour voir et sentir de plus près le travail de la terre. Nous nous sommes donc donné rendez-vous le 1^{er} mai sur le terrain où nous avons parcouru les 4,63 km de notre boucle villageoise et réfléchi au fil de la progression, à sa valorisation environnementale.



Souvenez-vous, nous précisions dans le Rog'Infos de juillet 2020 : « ... les petits chemins permettent de circuler autour du village et que si l'envie de plus loin vous tentait, vous pourriez sillonner la région en empruntant les jonctions qui partent du bourg ».

L'hiver est passé et la terre a enfin croûté. Profitez des beaux jours et n'hésitez pas à découvrir ce nouveau tracé. Pour le reste, chemin faisant... on vous tient au courant.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Si vous rencontrez un problème

- **Contactez le médiateur** de la consommation. L'entreprise doit indiquer ses coordonnées dans les conditions générales de vente.
- Si les pratiques d'une entreprise semblent frauduleuses (démarchage commercial agressif, délai de rétraction non respecté, etc.), **contactez la DGCCRF** :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf>

- Vous pensez avoir été victime d'une escroquerie ? **Contactez la gendarmerie** :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/contacter-la-gendarmerie>

RGE

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise disposant de la mention RGE

<https://www.faire.gouv.fr/trouver-un-professionnel>

GENDARMERIE NATIONALE



TOUT POUR MA RÉNOV'

- **Faites-vous conseiller par téléphone au**
① 0 808 800 700
- **Prenez rendez-vous avec un conseiller FAIRE via le site :**

<https://www.faire.gouv.fr>

Une aide indispensable pour effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier !

AU QUOTIDIEN, SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR



Conception & réalisation SIRPA Gend - 2020-237

LES BONS GESTES

- Soyez vigilants avec les entreprises qui démarchent, surtout si elles se disent envoyées par l'État, ses agences ou les collectivités locales. **L'État ne démarché pas.**
- Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires et vos identifiants fiscaux. Ne signez rien le jour même.
- Notez le numéro de SIRET de l'entreprise ; en cas de litige ce numéro sera nécessaire.
- Exigez un devis et comparez-le avec d'autres.
- Ne signez jamais l'attestation de fin de travaux avant que le chantier ne soit totalement terminé.

En cas de litige, vous pouvez compléter les formulaires de réclamation sur :

FAIRE : <https://www.faire.gouv.fr/iframe/reclamation>

Signal Conso : <https://signal.conso.gouv.fr>